



Amélie Oudéa-Castéra,
ministre des Sports et des
Jeux Olympiques et Paralympiques



” L'ÉPARGNE EST NÉE AVEC CETTE VOLONTÉ DE DEVENIR L'UN DES GRANDS ACCÉLÉRATEURS DU PROGRÈS DES SOCIÉTÉS HUMAINES

Le 21^e siècle sera sportif ou ne sera pas. En effet, si le sport est de longue date un formidable outil de construction des individus et d'apprentissage du vivre-ensemble, il s'est également affirmé comme un puissant levier de développement durable, que ce soit pour lutter contre la sédentarité de la jeunesse, faire avancer la parité et l'insertion des publics fragiles, ou, évidemment, prendre toute sa part dans la transition écologique. L'épargne, quant à elle, est née des Lumières, avec cette volonté, jamais démentie depuis, de devenir l'un des grands accélérateurs du progrès des sociétés humaines.

C'est donc en toute logique que l'épargne est devenue l'un des grands acteurs du sport, comme en témoignent les 2 milliards d'euros que le secteur banques/assurances investit tous les ans dans son économie, qui représente 2 % du PIB mondial, avec la volonté croissante de faire avancer la société par le sport, en soutenant nos entreprises – TPME, PME et de l'ESS – qui ont un savoir-faire dans le champ sportif, mais aussi en embrassant les perspectives immenses offertes par l'innovation, notamment technologique.

Dans ce cadre, les premiers Jeux Olympiques et Paralympiques d'été organisés en France depuis un siècle sont une occasion historique pour rapprocher encore sport et épargne, notamment pour offrir à nos sportifs de haut niveau une sérénité optimale pour leur préparation, qui leur permettra de briller l'an prochain devant un public tout acquis à leur cause. Rappelons d'une part qu'une majorité d'entre eux n'est pas salariée, et, d'autre part, que la durée moyenne d'une carrière est de 10 ans, sans compter les risques de blessures qui peuvent y mettre un terme de manière anticipée. Pour ce faire, continuez de vous saisir des dispositifs existants, comme le Pacte de performance porté par la Fondation du sport français ou les Conventions d'insertion professionnelle portées par l'Agence nationale du Sport, que mon ministère s'attache à soutenir, tout en aidant les sportifs à diversifier leurs sources de revenus, notamment à travers la gestion de leur patrimoine.

En rapprochant sport et épargne, nous contribuons d'ores et déjà à faire advenir la « Nation sportive » que le président de la République appelle de ses vœux. Continuons, là encore, de faire vivre le sport partout en France, aux côtés de nos 3,5 millions de bénévoles sportifs, et pour nos 16 millions de licenciés. C'est ainsi qu'aux côtés du parrainage, du sponsoring ou encore du mécénat, qui sont d'ores et déjà populaires, peuvent être encore développés le naming, encore peu utilisé en France, et a fortiori l'épargne solidaire, qui connaît une belle dynamique, parce qu'elle met l'utilité sociale et environnementale au cœur des projets, permettant ainsi, au sport, de faire fructifier tout cet « or invisible » (P. Jaccottet) qu'il porte en lui.

L'ÉPARGNE ET LE SPORT

➤ L'ÉPARGNE TIEN UNE PLACE IMPORTANTE DANS LA FILIÈRE ET L'ÉCONOMIE DU SPORT...

Qu'il s'agisse d'assurer le financement des équipements ou de créer les conditions d'une reconversion réussie pour les sportifs de haut niveau, l'argent est une ressource vitale pour tous les acteurs de la filière sportive. Quelle contribution l'épargne apporte-telle à l'écosystème ? **Regards sur l'épargne** aborde dans ce numéro le sujet de « l'épargne et le sport ».

PLUS DE
15 000

C'EST LE NOMBRE DE SPORTIFS DE HAUT NIVEAU EN FRANCE

Source : INJEP

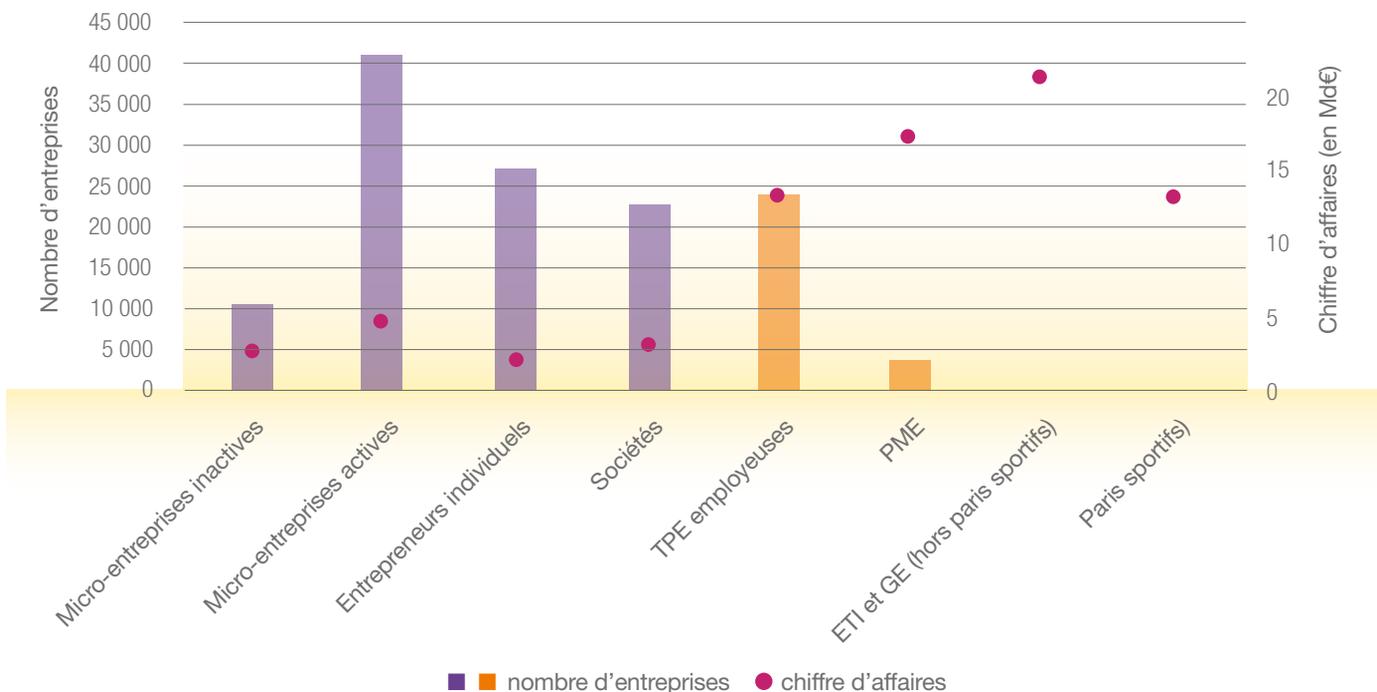
LES ENTREPRISES DU SPORT : UNE FILIÈRE IMPORTANTE ET FRAGMENTÉE.

L'économie du sport représente 2 % du produit intérieur brut (PIB) mondial, avec une croissance annuelle d'environ 5 %. L'argent du sport est concentré sur quelques disciplines : le football européen et américain, le tennis, le basket, la formule 1, le golf et le baseball.

La filière sportive en France est puissante : elle représente 2,6 % du produit intérieur brut (PIB), soit 64 Mds€ (c'est l'équivalent du secteur hôtellerie-restauration) pour 128 000 entreprises. La filière sportive dépasse la seule pratique du sport pour englober toute la chaîne, de la fabrication des équipements à la consommation des événements sportifs, en passant par la location et la distribution d'articles, la gestion d'équipements. Pour comparaison, avant la crise du covid, la filière représentait 77,7 Mds€ en 2020 pour 112 000 entreprises¹.

52,7 Mds€ sont apportés par la consommation des ménages (achat d'articles de sport, abonnements en salles de sport, paris sportifs, billetterie pour événements sportifs, etc.) et 12 Mds€ proviennent des investissements de la part d'entreprises, du secteur public et d'associations².

Le tissu productif marchand du sport présente un grand nombre de petites entités diverses, les revenus étant concentrés par 20 % des entreprises concernées (les entreprises employeuses, en jaune sur le graphique). Près de 8 entreprises sur 10 qui constituent la filière sportive sont non-employeuses (en violet sur le graphique) et génèrent un chiffre d'affaires de 7 Mds€, soit moins de 10 % du chiffre d'affaires total.



Source : L'observatoire de l'économie du sport, BPCE, Janvier 2023.

Les collectivités territoriales sont le premier financeur public du sport et acteur central du sport de proximité. Propriétaires de 81 % des 318 000 équipements sportifs recensés sur l'ensemble du territoire, les collectivités territoriales consacrent une part importante de leur effort budgétaire à l'investissement dans de nouveaux équipements et la rénovation, soit environ 4,5 Mds€ par an (le sport est le deuxième poste de dépense des communes après l'éducation).

CHIFFRES CLÉS

64 MDS€ C'EST-CE QUE REPRÉSENTE LA FILIÈRE DU SPORT, SOIT 2% DU PIB

75% DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU NE SONT PAS SALARIÉS

50% DES FOOTBALLEURS RENCONTRENT DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES À LA FIN DE LEUR CARRIÈRE.

1. Les mesures de confinement instaurées pour faire face à la crise sanitaire ont interrompu l'organisation des compétitions sportives, mais également la pratique récréative du sport, entraînant l'arrêt d'une grande partie de l'activité économique du sport.
2. Source : L'observatoire de l'économie du sport, BPCE, Janvier 2023.

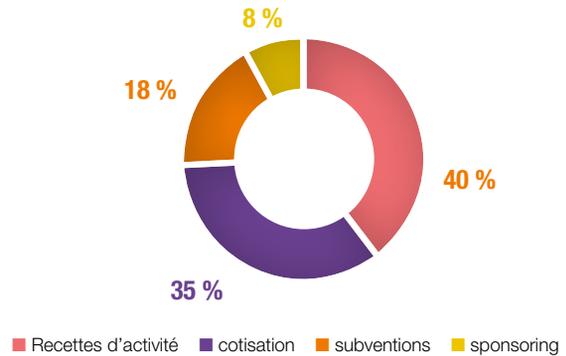
LE FINANCEMENT DES CLUBS, ASSOCIATIONS ET FÉDÉRATIONS SPORTIVES

Bien qu'une association sportive n'ait pas pour objectif de faire du profit, elle doit maintenir une trésorerie suffisante pour faire face à ses dépenses. Au-delà des subventions publiques dont bénéficie le monde associatif, et des cotisations des licenciés, le financement des associations sportives peut prendre principalement différentes formes :

- le **parrainage** ou sponsoring est le plus utilisé en France (environ 3 Mds€ par an) ;
- le **mécénat** est un soutien matériel apporté sans contrepartie de la part du bénéficiaire, contrairement au parrainage. Il est surtout utilisé par les TPE-PME dans le cadre de projets locaux ;
- le **naming** consiste pour une entreprise à donner son nom à une compétition, une enceinte ou une équipe sportives. Il reste encore peu utilisé en France, contrairement à d'autres pays comme l'Allemagne. Le cumul des sommes reçues par les 12 enceintes sportives qui ont reçu un nouveau nom est estimé à 2 M€ annuels.

Le **budget moyen des clubs sportifs amateurs** est dominé par les recettes d'activité (40 %), suivi par les cotisations (35 %), les subventions (18 %), et le sponsoring (8 %).

Budget des clubs sports amateurs



Depuis 2006, les sociétés sportives peuvent en outre avoir recours à l'appel public à l'épargne (ou offre au public de titres financiers), ce qui emporte l'abandon de l'interdiction, pour la société sportive, de distribuer ses bénéfices. Les sociétés sportives peuvent ainsi émettre des obligations simples ou des titres participatifs, voire des actions, à condition d'être titulaires de droits réels sur leurs équipements sportifs.

LES CLUBS DE FOOTBALL COTÉS EN BOURSE

L'entrée du premier club de football en Bourse date de 1983, avec l'équipe anglaise de Tottenham. Comme une entreprise classique, un club de football peut décider d'ouvrir son capital en vue de collecter des fonds, ce qui peut se révéler moins contraignant qu'un emprunt bancaire.

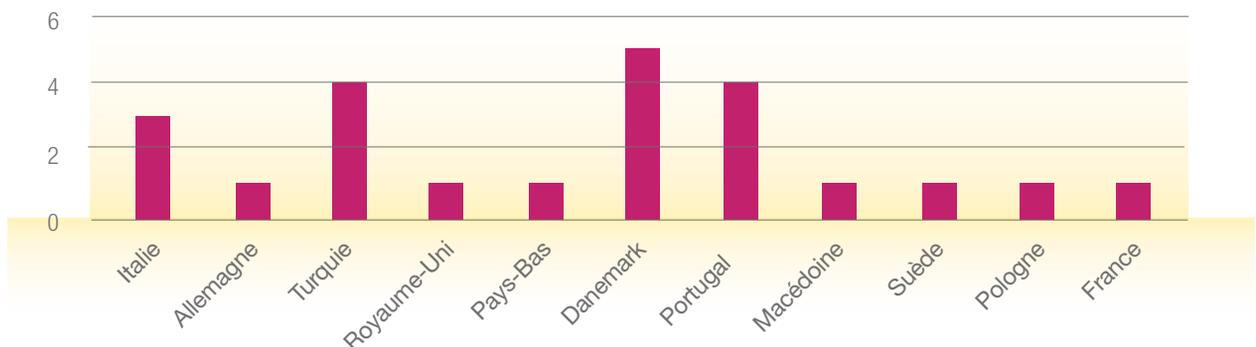
En France, depuis la possibilité ouverte en 2006, seul l'Olympique Lyonnais a été coté en bourse.

Les actions des clubs sont constituées essentiellement des droits audiovisuels et des recettes issues de la billetterie. D'autres facteurs peuvent influencer sur le cours des actions d'une équipe de football : les résultats sportifs, les décisions managériales, et les rumeurs de transfert de joueurs.

Compte tenu de la volatilité apparente des marchés, les investisseurs sont plus réticents à placer leur argent dans ce modèle économique assez particulier.



Nombre de clubs cotés par pays européen





LES PRODUITS D'ÉPARGNE SOLIDAIRE AU PROFIT DU SPORT

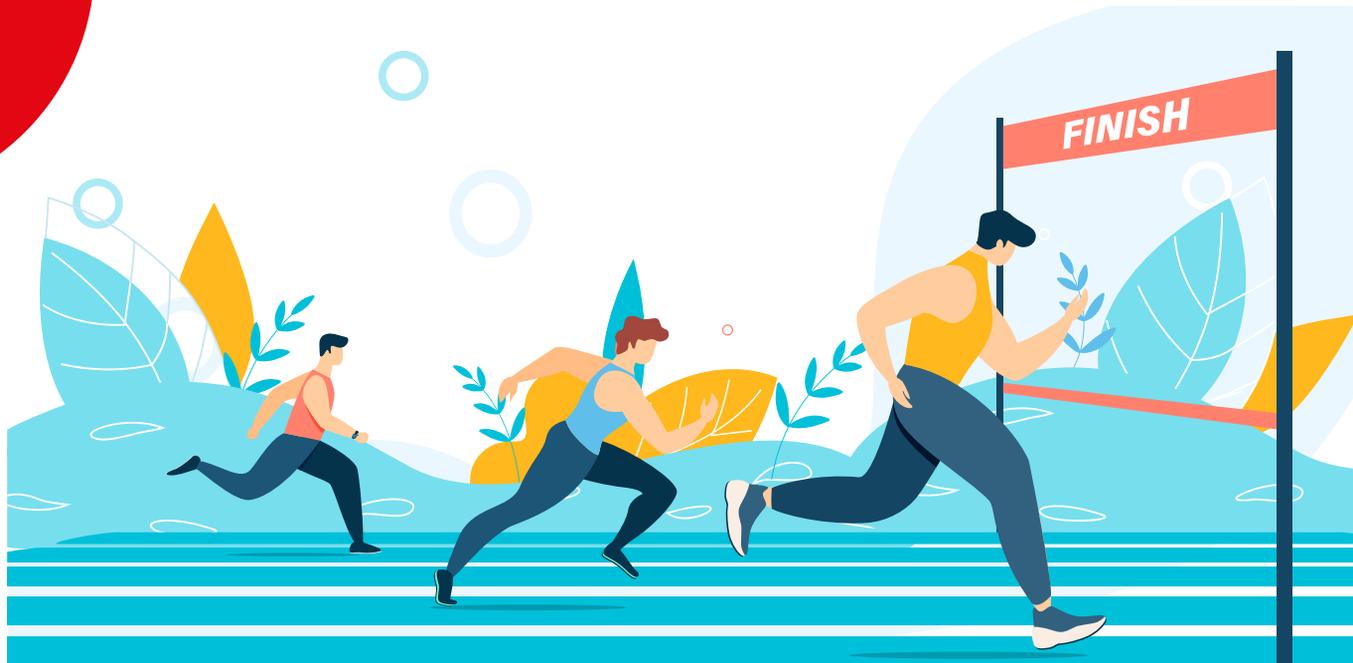
2 Mds€ par an de dépenses sont consacrées au sport sur le plan mondial par le secteur banques/assurances (Nielsen Sports, 2019).

L'épargne solidaire constitue dans ce cadre un levier intéressant pour le secteur sportif, encore peu exploité. Elle consiste à investir les fonds placés par l'épargnant dans des projets à forte utilité sociale ou environnementale. Son encours est en forte progression depuis plusieurs années et s'établissait à 24,5 Mds€ à fin 2021, soit une hausse de 26 % en un an.

Encours de l'épargne solidaire



Les banques doivent consacrer 5 % de leurs dépôts pour financer l'économie sociale et solidaire. Le Livret de développement durable devenu solidaire (LDDS) depuis 2016 est le plus répandu des placements solidaires, détenu par 24,5 millions de Français. Les établissements qui distribuent les LDDS laissent le choix parmi au moins 10 bénéficiaires. Parmi ceux-ci, quelques fédérations ou associations exerçant dans le domaine sportif, même si elles sont encore peu nombreuses (ex : Sport dans la ville pour BPCE, Siel Bleu pour BNP Paribas et le Crédit agricole, la Fédération française handisport à la Société Générale).



LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET L'ÉPARGNE

Pour les sportifs de haut niveau, **la durée moyenne d'une carrière est de neuf années** (de 21 à 30 ans)⁴, sans compter les risques de blessures qui peuvent mettre un terme anticipé à la carrière. Ils sont donc tenus de diversifier les provenances des revenus : salaires, contrats publicitaires, placements.

On estime à plus 15 000 le nombre de sportifs professionnels en France⁵. 75 % des sportifs de haut niveau ne sont pas salariés et il n'existe pas de régime spécial de retraite des sportifs de haut niveau, ce qui pose la question de la reconversion de l'après-carrière – d'où l'accompagnement des sportifs par certaines banques tout au long de la vie.

Pour un classement des 50 sportifs français les mieux payés (salaires, revenus sponsoring et marketing) réalisé par le média L'Équipe en 2018, le salaire moyen s'élevait à 8,6 M€ par an,

mais les 10 sportifs les mieux payés empochaient 40 % du total des 50 salaires. Une étude du cabinet allemand Schips Finanz (2013) montre que 50 % des footballeurs, 60 % des basketteurs de NBA et 78 % des joueurs de football américain se retrouvent avec des difficultés financières à la fin de leur carrière.

En matière de gestion de patrimoine, deux grandes tendances se dégagent :

- les entrepreneurs qui participent avec leurs fonds propres à la création ou à l'augmentation de capital d'une entreprise ;
- les adeptes de la valeur refuge qu'est l'immobilier.

Les périodes dans la carrière du sportif⁶ correspondent à différentes manières de gérer les flux financiers, par nature irréguliers, et à un rapport évolutif à l'épargne :



4. Source : France compétences.

5. Le chiffre officiel de 7 000 ne concerne en effet que les 5 sports collectifs (football, basket, rugby, volley, handball) et le sport individuel (athlétisme) qui ont créé une ligue professionnelle.

6. Frédéric Schatzlé, La gestion de patrimoine des sportifs professionnels, Cahiers de l'INSEP, 2008.

LE FINANCEMENT DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Le budget des Jeux Olympiques et Paralympiques est géré par deux organismes :

- Le budget du **Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (COJOP)** repose sur les recettes de billetterie, des sponsors et une contribution du Comité international olympique (CIO). À 96 % d'origine privée, il est passé à 4,4 Mds€ fin 2022 ;
- De l'autre côté, la **Solideo (Société de livraison des ouvrages olympiques)**, qui construit le village olympique notamment, présente un budget autour de 4,4 Mds€ dont 1,7 de fonds publics (État et collectivités territoriales).

Quelques grands chiffres :

- Paris accueille les Jeux Olympiques et Paralympiques pour la troisième fois de son histoire : 1900, 1924 et 2024.
- A l'affiche : 28 sports olympiques et 24 sports paralympiques. 4 nouveaux sports : le breaking, l'escalade, le skateboard et le surf.
- Les retombées économiques attendues sont de 10,7 Mds€ et la création de près de 250 000 emplois, avant, pendant et après les jeux.
- 95 % des infrastructures existaient déjà (Grand Palais, Château de Versailles, Champs-Élysées, etc).
- 13,5 M de spectateurs et 4 Mds€ de téléspectateurs attendus.
- Le groupe BPCE est le premier Partenaire Premium de Paris 2024.

Source : Invest in France et Choose France

POUR EN SAVOIR PLUS

BPCE L'Observatoire – Économie du sport :

<https://groupebpce.com/le-groupe-et-le-sport/acteur-de-l-economie-du-sport/notre-etude-sur-la-filiere-sport>

Le modèle économique des clubs fédérés :

<https://crdla-sport.franceolympique.com/art.php?id=78842>

France compétences :

<https://www.francecompetences.fr/>

La gestion de patrimoine des sportifs professionnels :

https://www.persee.fr/doc/insep_1241-0691_2008_num_42_1_992



**RETROUVEZ TOUS
LES PRÉCÉDENTS NUMÉROS
EN UN CLIC**



FNCE 2023. Fédération nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance – 5 rue Masseran 75007 Paris. Association régie par les dispositions des articles L. 512-85 à L. 512-105 du Code monétaire et financier, par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association. Siren : 429 351 208 – Code APE : 9499Z
– **Directeur de la publication** : Pierre Macé – **Consultant éditorial** : Anne Rossion – **Rédactrice en chef** : Marie-Christine Rouard – **Réalisation** : FNCE Conseil – **Direction artistique** : EDEP Conseil – **Crédit photo** : photo de une : Hervé HAMON / MSJOP illustrations : Adobestock.